

Francophonie multilatérale et Union européenne : analogies et convergences

Stéphane LOPEZ
Responsable de Projets
Plan pluriannuel de promotion du français dans l'Union européenne
Agence intergouvernementale de la Francophonie

Introduction

Le titre même de cette contribution peut sembler incongru.

Il n'est pas fréquent, en effet, que Francophonie et Union européenne se voient ainsi coordonnées.

De surcroît, la tentation de l'Union européenne pour le « tout anglais » que l'on sait - ce globish ou bruxellish - et une Organisation internationale de la Francophonie plutôt associée au grand Sud et à l'Afrique pourraient finir de jeter le doute dans les esprits, quant à la pertinence d'un tel rapprochement.

Cependant, et si l'on veut bien se pencher plus avant sur l'histoire, l'esprit, la nature, l'action et l'évolution de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie, on constatera que le rapprochement n'est pas si déplacé et qu'il existe, en fait, plus d'une analogie entre les deux.

Un même pari sur la paix et la coopération

L'union européenne et la Francophonie multilatérale sont nées, toutes les deux de la volonté tenace de visionnaires, désireux de rompre avec une logique de conflits : conflits nationaux, à

l'échelle du continent européen, pour les Schuman, Monnet, Adenauer et autres Spaak, Bech et Gasperi, dans les années cinquante ; conflits coloniaux et chocs des cultures, pour les Senghor, Bourguiba, Diori et autres Sihanouk, Tsiranana et Hélou, dans les années soixante-dix.

Les deux organisations ont vu le jour sur le pari qu'ont fait ces hommes de rompre avec le nationalisme destructeur, le colonialisme réducteur et de se garder d'un indépendantisme aveugle, pour tendre, pour les uns, vers le partage des fruits de la paix, et pour les autres, vers un authentique dialogue des cultures.

Avec l'Union européenne, l'Europe a changé d'échelle : d'une logique de nations, elle est passée à une logique de continent ; d'une histoire faite de guerres et d'une géographie faite de frontières, elle a évolué vers une géopolitique économique et culturelle de la stabilité et du développement.

Avec la Francophonie multilatérale, les Etats francophones ont changé de dimension : d'une logique et d'une relation de métropoles et d'empires, ils sont passés à une logique d'espace culturel et de relation de coopération ¹, d'une logique de sécession et d'indépendance, ils sont passés à une logique d'union dans la tolérance et le respect de l'autre ; de « la boue et de l'or » dont parlait Senghor ², à propos du colonialisme, les francophones n'ont gardé que l'or, cette langue française, « butin de guerre », pour paraphraser Kateb Yacine, et la Culture et les valeurs qu'elle porte.

Une même origine politique au sommet

L'Union européenne et la Francophonie multilatérale sont largement l'œuvre de chefs d'Etat et de ministres.

Elles sont, à ce titre, des constructions élitaires (par opposition à populaires), qui se sont patiemment (54 ans pour l'Union ; 35 pour la Francophonie multilatérale) élaborées, du sommet vers la base.

Elles sont, trop souvent, perçues comme étant la chose de ceux qui les ont créées et qui siègent dans leurs instances : les mêmes chefs d'Etat, ministres et hauts fonctionnaires.

Elles pêchent donc par leur caractère intergouvernemental.

Malgré leurs organes parlementaires et le poids des Etats justement dans leurs décisions, leur légitimité démocratique n'est pas acquise au sein des populations.

La société civile ne s'implique pas encore assez dans la construction européenne et dans la promotion de la francophonie ³.

Sûrement, est-ce, d'ailleurs, la conséquence d'une éducation des populations au multilatéral très insuffisante de la part des Etats.

Un même désintérêt des populations

L'union européenne et la Francophonie multilatérale traitent de dossiers qui se situent souvent aux deux extrêmes du continuum politique : soit au sommet, soit à la base.

Cette échelle d'action les rend peu visibles et lisibles.

Elles échappent, ainsi, le plus souvent, à la perception et, d'une certaine manière, à l'entendement des populations, et donc à l'intérêt des médias, en ce qui concerne le fond de leurs débats.

Les préoccupations du citoyen et l'actualité sont encore largement nationales.

Il n'y a qu'à voir la difficulté qu'ont les Etats à mobiliser leurs citoyens justement lors des élections européennes, et l'inquiétude qui perle au front des dirigeants lorsque les populations sont consultées.

Il n'y a qu'à constater la couverture médiatique accordée à l'action de la Francophonie multilatérale, à ses débats, même dans le cadre de ses Sommets des chefs d'Etat.

Les célébrations du 20 mars font trop souvent appel à une mobilisation ponctuelle des esprits et des énergies, alors qu'il faudrait que ce bel élan soit une dynamique permanente.

Curieusement, ni vraiment locale, ni vraiment globale, l'actualité de l'Union européenne et de la Francophonie multilatérale, qu'il faudrait affubler du qualificatif « globale », intéresse peu.

Une même image nébuleuse pleine de représentations

Ces caractéristiques, ajoutées à la complexité de l'organigramme ⁴ de l'Union européenne et de la Francophonie multilatérale, les rendent sujettes aux représentations et à leur cortège de raccourcis et de stéréotypes fantasmagoriques.

C'est l'image du fonctionnaire européen occupé à s'interroger sur le diamètre du concombre communautaire ou à rogner sournoisement la souveraineté démocratique du citoyen ; c'est le crypto-colonialisme francophone ⁵ ou la « pompe Afrique » (lire « à fric ») de la Francophonie multilatérale.

Chacun devrait savoir pourtant ce qu'il doit au travail minutieux de ceux qui construisent l'Union européenne et reconnaître, de bonne foi, qu'elle se fait, tous les jours, en plein accord avec les représentants des Etats, donc avec l'aval des citoyens.

Chacun devrait savoir que la Francophonie multilatérale a été fondée par des héros de l'indépendance de leurs Etats, et se rendre compte que voir en eux les artisans de la création

d'un instrument colonial au service de l'Etat dont ils venaient de se libérer constitue un ridicule contresens historique, qui plus est, insultant à leur mémoire.

Chacun devrait savoir à quel point l'action foisonnante de la Francophonie multilatérale dépasse le cadre d'un continent, fût-il celui de ses fondateurs et de son plus grand nombre de locuteurs, et combien les Etats sont maîtres, au travers des instances francophones ⁶, de la politique de l'Organisation et de ses opérateurs.

Une même difficulté du multilatéralisme

L'Union européenne et la Francophonie multilatérale se heurtent, en fait, au tropisme bilatéral des Etats et à un reste de chauvinisme des populations.

Malgré l'évidence de la nécessité de constituer de grands ensembles, dans un monde mondialisé où seuls les Etats-continentaux ne sont pas des nains géopolitiques, les tentations nationale, bilatérale, intergouvernementale sont fortes. Et, le multilatéralisme a du mal à s'imposer dans les esprits, et plus encore, dans les actes.

L'abandon du monopole politique décisionnel et opérationnel (souvent signifié par l'usage du vocable « souveraineté »), et l'adoption d'une culture de la mise en commun des ressources et du partage du pouvoir, donc d'une culture du dialogue et de recherche de consensus - pourtant au cœur de la diplomatie - ne sont pas encore acquis, loin s'en faut.

La démultiplication de la puissance économique, politique, donc culturelle est encore insuffisamment perçue et l'on préfère - spécialement pour les populations des grandes nations, et parfois certaines de leurs élites - l'action autonome, bilatérale, quand bien même à petite échelle, donc à petite ambition.

Un même processus d'élargissement

L'Union européenne et la Francophonie multilatérale font toutes deux face à un processus continu d'élargissement.

Dans les deux cas, les adhésions se succèdent à un rythme effréné.

L'Union européenne a vu cinq élargissements successifs, dont le dernier, en mai 2004, massif, avec 10 nouveaux pays.

L'Organisation internationale de la Francophonie - et ce fut moins médiatisé - a connu une vague d'adhésions, tout à fait exceptionnelle, depuis la fin des années quatre vingt [7](#).

Elle vient de voir, lors du Sommet de Ouagadougou, au Burkina Faso, en novembre 2004, l'adhésion de quelque sept nouveaux Etats [8](#).

Ces élargissements secouent et enrichissent simultanément les deux institutions.

Un même renouveau géographique orienté à l'Est de l'Europe

L'Union européenne et la Francophonie multilatérale sont rejointes, en fait, par des pays situés plutôt à l'Est de l'Europe.

Il concerne, ainsi, principalement des pays d'Europe centrale et orientale (dits PECO) et s'inscrit dans le changement de donne géopolitique, faisant suite à l'effondrement du mur de Berlin en novembre 1989.

Cette dynamique est en train de modifier profondément l'Union européenne, comme elle fera inévitablement évoluer la Francophonie multilatérale.

L'Europe, après l'Allemagne - et espérons-le avant Chypre - se réunifie, formant un continent politique presque complet (il reste les Etats des Balkans, les « phénomènes » norvégien et Suisse, les cas particuliers des mini-Etats, et le débat épineux sur la Turquie et « l'Europe jusqu'à l'Oural »).

Quant à la Francophonie multilatérale, d'une part, elle s'éloigne de son identité majoritairement africaine ou « Sud » de ses origines (les 18 Etats initialement signataires du [Traité de Niamey](#)).

D'autre part, et ce faisant, elle se distingue de plus en plus d'une organisation du type de celle du Commonwealth, qui n'accueille que les Etats issus de l'Empire britannique : en ce sens, elle est, de moins en moins, un « Commonwealth à la française ».

Enfin, d'une francophonie très linguistique (pays où le français est langue officielle, co-officielle, langue d'enseignement, de l'Administration, etc.), la Francophonie multilatérale évolue, à la faveur de ces adhésions, vers une organisation moins homogène d'un point de vue linguistique et francophone, mais dans laquelle les Etats se reconnaissent pourtant suffisamment culturellement, voire philosophiquement, pour la rejoindre.

Elle prend simultanément un caractère plus politique et acquiert, avec 63 Etats, un poids plus qu'appréciable sur la scène internationale.

Un même questionnement identitaire

Pour l'Union européenne et la Francophonie multilatérale, ces élargissements et ces évolutions respectives ne sont pas sans soulever force débats.

S'agissant de l'Union européenne, certains s'interrogent sur le coût économique du dernier élargissement et sur ses conséquences sur la croissance européenne. D'autres mettent en

avant, à propos de la candidature turque, les risques de dilution politique et la perte de toute identité européenne.

Et, pour ce qui est de la Francophonie multilatérale, les mêmes souvent, voient dans l'adhésion de pays non francophones, d'un point de vue sociolinguistique, un dévoiement de l'Organisation.

D'autres encore estiment que l'accroissement du nombre d'observateurs et de membres témoigne d'une dérive onusienne et fait prendre le risque d'une paralysie politique et, tout au moins, d'une déviation du mandat initial de coopération culturelle et technique.

Les derniers s'interrogent sur un potentiel abandon de l'Afrique, au profit de l'Europe.

Une même dynamique de construction perpétuelle

L'Union européenne et la Francophonie multilatérale ne sont pas des organisations abouties. Elles sont en construction permanente.

Cela va de soi pour l'Union européenne : on parle bien de Construction européenne et le fait que cette institution se dote prochainement d'une Constitution le montre clairement.

La Francophonie multilatérale s'inscrit dans la même dynamique, qui a vu la création en 1997, au Sommet de Hanoi de l'Organisation internationale de la Francophonie pour coiffer politiquement les différents opérateurs historiques (Agence intergouvernementale, Agence universitaire, TV5, etc.).

D'autres réformes sont en cours dans la droite ligne de celle-ci.

Il y a quelque chose d'enthousiasmant dans cette double dynamique : un corps qui se transforme est vivant.

Cependant, des tâtonnements, des débats, des incertitudes, de l'inquiétude, se font jour qui sont inévitables dans le cadre d'un tel processus.

Une même sensibilité philosophique

L'Union européenne et la Francophonie multilatérale reposent sur un même socle de valeurs.

Héritières de l'humanisme et de l'universalisme européen du XVIIIème, elles portent en elles et sur la scène internationale une vision alternative des rapports humains et à l'environnement, plus tolérante, moins agressive, plus sage peut-être. De cette sagesse qui s'acquiert dans les expériences douloureuses.

Reflets aussi de la diversité de leurs Etats membres et donc de leurs équipes, l'Union européenne et la Francophonie multilatérale sont pareillement attachées à lutter contre les effets pervers de la mondialisation - l'aide au développement est l'une de leur contribution majeure - et, en particulier, contre sa tendance lourde à l'uniformisation culturelle et linguistique.

Si l'Union européenne vient d'adopter la maxime « Unité dans la diversité », la Francophonie multilatérale disait haut et fort, dès la Déclaration de Cotonou, le caractère crucial pour le XXIème siècle de la protection, et au-delà, de la promotion de la diversité culturelle [10](#) .

Son action prend, d'ailleurs, en compte depuis longtemps la diversité des langues en présence autour du français et se décline au sein de partenariats linguistiques avec les langues africaines (langues dites partenaires) et les grandes langues internationales [11](#) .

Une langue en partage

L'Union européenne, comme la Francophonie multilatérale, accorde une place particulière à la langue française.

Rappelons qu'au-delà de son statut de langue officielle, elle est langue de travail des institutions.

Quoi de plus naturel, ainsi, qu'il se soit trouvé, à ce niveau, un terrain de convergence, sur lequel, Union européenne et Francophonie multilatérale coopèrent.

En effet, dans le cadre d'un plan pluriannuel de promotion du français dans l'Union européenne, signé au niveau ministériel, avec la France, la Communauté française Wallonie-Bruxelles et le Grand-Duché de Luxembourg, le 11 janvier 2002, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie coordonne et met en œuvre un vaste programme par lequel elle aide les institutions européennes et les Etats membres de ou candidats à l'Union européenne à accroître, chez leurs experts en questions communautaires, l'usage du français.

L'action, déployée dans 25 Etats et 11 institutions, se décline en une large palette d'activités [12](#) et concerne des milliers de fonctionnaires européens ou des Etats à Strasbourg, Bruxelles, Luxembourg et dans les capitales européennes.

Conclusion

Il y a entre l'Union européenne et la Francophonie multilatérale des analogies troublantes, qui expliquent sûrement une grande proximité de vues sur l'essentiel.

Après tout et au-delà de leurs différences d'échelle, elles ont le même cheminement, les

mêmes valeurs, les mêmes préoccupations et font l'objet des mêmes représentations de la part de ceux qui n'ont pas encore perçu tout le potentiel de la dimension multilatérale.

La meilleure preuve de cette proximité réside dans la communauté des Etats qui les composent : onze d'entre eux siègent simultanément au sein des deux organisations [13](#) . Et, après l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Croatie, ce chiffre s'établira à quatorze sur les vingt-sept membres, soit plus de la moitié.

Les deux organisations ne peuvent que s'enrichir mutuellement d'une mise à profit de leur expérience et de leur expertise respective au service des objectifs et des préoccupations qu'elles partagent, au Nord, comme au Sud.

Nul doute que la langue française en sortira plus forte.

Stéphane LOPEZ

Notes

1. L'ACCT, qui a vu le jour le 20 mars 1970 à Niamey, ne signifiait-elle pas l'Agence de coopération culturelle et technique ? [\[RETOUR\]](#)

2. « La colonisation a été une aventure humaine. Comme toute aventure humaine, elle a charrié de la boue et de l'or. Pourquoi ne faudrait-il prendre que la boue et ne pas retenir les pépites. » [\[RETOUR\]](#)

3. Une des orientations du récent Sommet de la Francophonie va d'ailleurs dans ce sens. [\[RETOUR\]](#)

4. Conseil européen, Parlement, Commission, Cour, etc., pour l'Union ; Organisation internationale de la Francophonie, Agence intergouvernementale de la Francophonie, Agence

universitaire de la Francophonie, TV5, Association internationale des maires francophones, Assemblée parlementaire de la Francophonie, Haut conseil de la Francophonie, etc., pour la Francophonie multilatérale. [\[RETOUR\]](#)

5. Héros et hérauts de l'indépendance de leurs Etats, les fondateurs de la Francophonie multilatérale se retournent certainement dans leurs tombes d'entendre une aussi monstrueuse contre vérité historique. Il faut être ignare pour imaginer Senghor et Bourguiba créer un instrument colonial au service de l'Etat dont ils venaient de se libérer. [\[RETOUR\]](#)

6. Les sommets des chefs d'Etat, les Comités permanent de la Francophonie, les Conférences des ministres de la Francophonie. [\[RETOUR\]](#)

7. Roumanie, Bulgarie, Moldavie, Albanie, Macédoine, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Lituanie. [\[RETOUR\]](#)

8. Grèce, Andorre, Hongrie, Autriche, Croatie, Géorgie, Arménie. [\[RETOUR\]](#)

9. Bénin, Haute-Volta (actuel Burkina-Faso), Burundi, Canada, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Luxembourg, Mali, Ile Maurice, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Vietnam. [\[RETOUR\]](#)

10. « Nous, Ministres et Chefs de délégation, représentant les Etats et gouvernements ayant le français en partage, affirmons que la diversité culturelle constitue l'un des enjeux majeurs du XXIème siècle. » 15 juin 2001 [\[RETOUR\]](#)

11. Politique de coopération entre les espaces linguistiques francophone, hispanophone, lusophone, arabophone, etc. [\[RETOUR\]](#)

12. Concertation, formation au français, sensibilisation aux enjeux de la diversité culturelle, dotation en outils informatiques, veille numérique francophone, aide à l'édition et à la diffusion d'ouvrage, etc. [\[RETOUR\]](#)

13. France, Belgique, Luxembourg, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Lituanie, Grèce, Autriche, Hongrie, Croatie. [\[RETOUR\]](#)